

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2126

présenté par
M. Ferrand

ARTICLE 51

À l'alinéa 27, substituer au mot :

« ordonnances »,

le mot :

« ordonnance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.